

# Groupe AMAP (anonyme)

## Rapport financier 2013

Récapitulatif			
Désignation	Dépenses	Recettes	Observations
Cotisation adhérents 2013		750,00 €	50 adhérents
Cotisation adhérents 15 mois 2013-2014		285,00 €	19 adhérents
Adhésion réseau AMAP IdF	60,00 €		
Déclaration de l'association au JO	44,00 €		
Frais de fonctionnement	349,14 €		
Dépense exceptionnelle	18,00 €		remboursement adhérente
<b>TOTAL</b>	<b>471,14 €</b>	<b>1 035,00 €</b>	
<b>Solde au 31/12/2013</b>		<b>563,86 €</b>	

Association constituée début février 2013.  
L'adhésion au groupe AMAP est de **15€** par an.

Nous avons commencé avec 43 adhérents, pour arriver au mois de juillet à 50, ce qui fait **750€** de recettes (50x15€)

Elle fonctionne avec les cotisations des adhérents, autrement dit, nos recettes viennent uniquement de l'adhésion.  
Les chèques pour les parts de récoltes sont gardés par le trésorier et vont directement aux maraîchers, l'échéance venue, représentant leurs revenus. L'association fonctionne donc comme facilitateur entre adhérents et producteurs.

En octobre 19 nouveaux adhérents se sont inscrits : **285€ (19x15€)**  
(Ces adhérents ont déjà cotisé pour l'année 2014 ; nous avons donné cette possibilité exceptionnelle d'adhérer pour 15 mois.)  
En date de 31 décembre 2013 nous avons donc enregistré 69 adhésions.

Nos dépenses : les dépenses indispensables d'abord : la déclaration de l'association au Journal Officielle d'un montant de **44€** et l'adhésion au Réseau AMAP Ile de France : **60 €**.  
Ensuite, les dépenses de fonctionnement : balances, tréteaux, planches ...pour un total de **349,14€** et une dépense exceptionnelle pour rembourser une de nos adhérents : **18€**.  
Au 31 décembre 2013 les dépenses s'élevaient à **471,14 €**, les recettes à **1035 €**, d'où un solde de **563,86€**.

Pour l'année 2014 on pourrait envisager d'utiliser le montant de nos adhésions pour plus activités conviviales, afin de faire vivre notre association et de se faire connaître ; cela sera à l'initiative du conseil entrant.

Nos comptes sont consultables par tous les adhérents jusque fin janvier 2014.